

Réunion du mardi 4 novembre 2025

Le mardi 4 novembre 2025 18h, se sont réunis à CAPDENAC-GARE, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le lundi 27 octobre 2025.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Présidente de séance : Monsieur Vincent LABARTE

Présents : M. ARDRE, P. BAHU, C. BARIVIERA, F. BECK, S. BERARD, C. BESSÈDE, D. BOUSSOU, L. BRU, D. BURG, G. CALVIGNAC, B. CAVALERIE, MF. COLOMB, D. CONTE, O. CROS, J. DALMON, D. DAYNAC, M. DELBOS, JP. DELMAS, G. DESTRUEL, C. DUPONCHELLE, J. ESCAPOULADE-JOYEUX, JP. ESPEYSSE, JP. GINESTET, JL. GRIFFOUL, L. GUERRIERI, A. HEBERT, M. HIRONDELLE, M. HUG, A. IMBERT, M. JULIAC, JC. LABORIE, H. LACIPIERE, G. LACOUT, G. LAFON, C. LANDES, P. LANDREIN, J. LAPORTE, M. LARROQUE, D. LEGRESY, E. LEMAIRE, M. LE ROUX, G. MAGNÉ, N. MASBOU, S. MASBOU, A. MELLINGER, D. MONCANY, K. MONCAYO, S. MOULÈNES, JL. NAYRAC, B. NORMAND, A. ORTALO-MAGNE, S. PICARD, V. PINTON, J. PRADAYROL, B. PRADEL, S. RAUFFET, C. RIGAL, H. SEMETE, A. SOTO, JC. STALLA, F. TAPIE, M. TILLET, P. UNAL, G. VANDEKERCKHOVE, Y. VILLE, MC. VINEL.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : D. ANDRIEU suppléant de A. DANIERE, J. BELIN suppléant de JP. MEJECAZE, P. AURIAC suppléant de B. LABORIE, MP FOURAIGNAN suppléante de J. VIROLE, R. POULET suppléant de JM. LABORIE, T. LALO suppléant de H. GRATIAS.

Pouvoirs : G. BALDY à A. MELLINGER, D. BEDEL à M. ARDRE, P. BROUQUI à P. LANDREIN, P. CALMON à D. DAYNAC, N. FAURE à M. LARROQUE, B. LANDES à A. SOTO, M. LAVAYSSIÈRE à JP ESPEYSSE, E. LAVERGNE à N. MASBOU, E. NICOL-HEIMBURGER à S. PICARD, N. PHILIPPE à P. BAHU, F. THERS à A. HEBERT, C. SERCOMANENS à M. HUG, P. LAUMOND à B. NORMAND, P. LEWICKI à P. UNAL, C. VERMANDE à V. LABARTE.

Excusés ou absents : J. ANDURAND, F. ARAQUE, D. BANCEL, G. BATHEROSSE, M. BENET-BAGREAUX, M. BERTHOMIEU, G. CAGNAC, A. CIPIERE, C. DElestre, F. DELOUS, E. DUBARRY, S. ERCOLI, A. FOGARIZZU, T. FORCE, N. GARCIA, S. GAVOILLE, D. GENDRAS, P. GONTIER, A. GOGET, P. JANOT, JC. LACOMBE, A. LAPORTERIE, S. LEPRÉTRE, S. LOUBEYRE, M. LUIS, C. MARINHO, A. MATHIEU, JP. MIGNAT, A. MOREL, M. NEGRON, P. PELLAT, F. PRADINES, C. PRUNET, JM. ROUSSIES, R. SEHLAOUI, H. TASTAYRE, J. TREMOULET, J. VOYNET.

Secrétaire de séance : Claudine LANDES

Nombre de conseillers en exercice : 126	Nombre de conseillers présents : 73
Votant : 88 (73 + 15 pouvoirs)	

Délibération n°169_2025

VOIRIE : Mobilisation de l'enveloppe solidarité pour les Communes de CUZAC, ST SULPICE et CORN.

Depuis sa mise en place en 2015, l'enveloppe solidarité a été utilisée à **48 reprises** et pour un montant cumulé de **502 995,37 € TTC**.

Concernant l'exercice budgétaire 2025, la programmation de ce dispositif s'élève à 98 616,87 € TTC sur 120 000 € TTC de crédits budgétés. Le disponible pour la programmation est donc de 21 383,13 € TTC.

Trois Communes sollicitent l'enveloppe solidarité et répondent aux critères d'éligibilité fixés par la délibération n°127_2015 en date du 16 octobre 2015 prise par le Conseil Communautaire à savoir :

- la voie est communautaire,
- le montant des travaux est supérieur au seuil de déclenchement (5 000 € TTC pour une Commune de moins de 1 000 habitants),
- les dégâts sont dus à un phénomène météorologique exceptionnel.

Ces Communes ayant transféré 100% de leur voirie communale peuvent prétendre à une prise en charge de 50% plafonnée à 20 000 € TTC.

La Commune de CUZAC a saisi le Président pour solliciter le recours à l'enveloppe "solidarité" mise en place par le GRAND – FIGEAC par courrier le 15 septembre 2025.

La voie communautaire Chemin de Cellier a subi un glissement du talus à cause des pluies importantes de l'année 2025 ce qui présente un danger pour les usagers de la voie.

Le montant total des travaux est estimé à **37 521 € TTC**.

La Commune de CORN a saisi le Président pour solliciter le recours à l'enveloppe "solidarité" mise en place par le GRAND – FIGEAC par courrier le 11 septembre 2025.

La voie communautaire VC3 a subi un affaissement de la voirie suite au glissement du talus de soutènement à cause des pluies importantes du début du mois de septembre 2025.
Le montant total des travaux est estimé à **18 084 € TTC**.

La Commune de SAINT-SULPICE a saisi le Président pour solliciter le recours à l'enveloppe "solidarité" mise en place par le GRAND – FIGEAC par courrier le 27 août 2025.

La voie communautaire VC1 a subi plusieurs effondrements de murs de soutènement à cause des pluies importantes de l'année et surtout celle du 25 juin 2025.
Le montant total des travaux est estimé à **40 152 € TTC**.

COMMUNES	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT PRIS EN CHARGE
CUZAC	37 521€ TTC	18 760,50 € TTC
CORN	18 084 € TTC	9 042 € TTC
SAINT SULPICE	40 152 € TTC	20 000 € TTC
TOTAL	95 757 € TTC	47 802,50 € TTC

Ce montant dépassant le disponible, il est proposé de retenir ces propositions en affectant :

- le solde de l'enveloppe budgétaire 2025 « enveloppe de solidarité », soit 21 383,13 € TTC
- le solde de l'enveloppe budgétaire « matériel », soit 26 419,37 €.

La programmation de ces opérations de solidarité sera donc achevée pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER la prise en charge par l'enveloppe de solidarité budgétisée par le GRAND - FIGEAC pour l'année 2025 des montants précisés dans le tableau récapitulatif ci-dessus sous réserve d'inscription budgétaire.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le **12 NOV. 2025**

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le **12 NOV. 2025**
et affichage le **12 NOV. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat